



LA NATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 80.- / étudiants: 35.-

Un labyrinthe merveilleux A un jeune qui s'interdit les livres d'histoire

Mon cher ami,

Tu me dis un jour que, lorsque tu avais un livre d'histoire entre les mains, tu «avais envie de faire *fois deux*». Malheureusement, un livre n'offre aucun bouton sur lequel cliquer pour accélérer sa lecture. Tu me vantais les mérites d'internet, des chaînes historiques de la plateforme *Youtube*, le charisme du présentateur aux yeux bleus de *Nota Bene*¹, l'humour geek d'*Herodo'com*², ou le calme structuré de *Questions d'histoire*³. Sur le moment, nous ne parvînmes pas à nous entendre. Et conclûmes, las, à une affaire de génération. C'était un peu court.

Ces trois chaînes, tout à fait différentes mais d'excellente qualité for-

melle, sont révélatrices de l'arrière-fond mental de la génération qui les consomme. Car c'est bien de consommation massive qu'il s'agit. Et tu ne diras pas le contraire. Combien d'heures de sommeil as-tu sacrifiées pour elles?

Les codes esthétiques qu'elles mobilisent sont bien spécifiques. On y retrouve notamment des *mèmes*, ces icônes humoristiques répétées à l'envi sur les réseaux sociaux. «Se diffusant à la vitesse de la lumière, ou presque», elles sont un véritable marqueur de reconnaissance générationnelle⁴. Le symbole de la chaîne *Herodo'com* en est un, en la forme du buste de marbre du grand historien,

superposé d'une paire de lunettes de soleil «*Thug Life*»⁵.

Le jeu vidéo a aussi imposé ses canons. Les champs de batailles sont figurés comme les cartes de l'antique *Age of Empires* (1997), référence et matrice inégalée du jeu de stratégie. Récemment, j'ai visionné, après la lecture de l'histoire de la rapière. A son terme, les algorithmes de *Youtube* me proposèrent une vidéo sur les armes utilisées dans *Assassin's Creed*, un célèbre jeu de combat dont certains volets se déroulent au XVII^e siècle. Benjamin Brillaud, l'animateur de la chaîne *Nota Bene* évoquée plus haut, a prêté sa voix à l'un des personnages du jeu. Tout cela forme un microcosme de passionnés d'histoire, de jeux vidéos et d'*heroic fantasy* dont les pôles s'influencent les uns les autres.

Il faut se réjouir que l'histoire emprunte des chemins nouveaux pour se raconter. Mais il faut aussi prendre garde. Et ce n'est pas être un vieux barbon que d'émettre quelques réserves. Il y a, bien sûr, les cauteles académiques: le risque d'imprécision des références, l'exigence de mise en perspective et de problématisation, les dangers des raccourcis qu'impose le support lui-même, obligé de garder le spectateur en haleine. Il y a aussi les objections neurologiques: l'écran comme excitant mental néfaste le soir venu, la banalisation d'un propos haché et stroboscopique, les atteintes à la force de concentration.

Mais le plus grave est de perdre, après l'avoir remplacée, l'habitude de la lecture.

Car tout oppose ces deux modes d'appréhension du savoir, pourtant complémentaires. Au premier chef, la lecture se distingue de la vidéo par sa linéarité toute relative. Devant la page, un coup d'œil suffit à embrasser le propos de l'auteur – ou à tout le moins un important fragment. Les étapes du raisonnement se déroulent et les phrases se suivent tout en restant offertes au regard. Pour prendre une comparaison artistique, on dira que la page couverte de caractères se rapproche plus du tableau que du film. La vidéo, linéaire et cinématographique, convoque les sens de l'ouïe et de la vue. Si elle est plus immersive, elle exige plus d'énergie, et se trouve plus fatigante, étant plus frénétique.

C'est sans compter sur la matérialité du livre, qui en fait une sorte de compagnon. Certains livres – même d'histoire – nous marquent durablement et accompagnent une vie ou une carrière. *Ius, l'invention du droit en Occident*, du romaniste italien Aldo Schiavone, fut

le fidèle témoin de la rédaction de ma thèse. L'originalité de son propos et de sa méthodologie furent un guide encore plus qu'une référence. Il contient parfaitement ce que l'on attend d'un livre d'histoire. On y retrouve évidemment une dimension narrative, mais servie par un corpus théorique justifiant le choix des sources, dans la perspective du problème posé par l'auteur. J'eus la joie de découvrir, fasciné et sous la plume d'historiens de haut-vol, la transmission de la rumeur dans les campagnes françaises⁶, ou le profil social des jurés des procès de l'épuration⁷.

Dans un livre d'histoire, le divertissement est rejeté à l'arrière-plan. Cela n'empêche que les horizons offerts sont immenses. Dans son *Nom de la Rose*, Umberto Eco prête à la bibliothèque du monastère l'architecture d'un labyrinthe. C'est une juste allégorie du savoir livresque. On y progresse à tâtons, lentement, au rythme de la respiration. Ayons hâte d'en pousser une nouvelle fois la porte.

Reçois mon amitié.

Félicien Monnier

Occident express 108

Lorsqu'on arrive à Sarajevo par la route, on est accueilli par un grand panneau tout neuf. En dessous du nom de la ville et des anneaux olympiques qui rappellent les jeux d'hiver de 1984, une mention indique: «1425 jours de siège». Lorsqu'on vit dans cette région depuis des années, ce misérabilisme ne surprend même plus. La compétition victimaire entre ex-républiques yougoslaves est semblable aux pleurs de fatigue d'un enfant de deux ans, qui geint sans verser de larmes, épuisé et épaisant, incapable de susciter une quelconque empathie. Le syndrome d'Andromaque est également distribué dans ces contrées, chaque peuple rappelant inlassablement à ses enfants les souffrances du passé en leur interdisant de les oublier ou, pire encore, de les pardonner. Le vrai drame est pourtant ailleurs que dans ces sanglots forcés et incessants. Car le siège de Sarajevo, pour épouvantable qu'il fut, est terminé. Ce n'est pas ce passé qui devrait susciter peurs et tremblements, mais le présent et surtout l'avenir. Car la Bosnie est en train de se vider de son sang. Chaque année depuis 2014 environ, ce petit pays perd annuellement plus de 150 000 citoyens. Or il y a à peine plus de trois millions de Bosniens, peut-être moins, les statistiques sont impossibles dans un état aussi divisé et dysfonctionnel. En huit ans, la Bosnie a donc perdu plus de 1,2 million d'habitants. A ce rythme – et les choses ne semblent pas du tout près de s'arranger – la Bosnie est menacée d'extinction biologique pure et simple dans les dix ans qui viennent. Le siège de Sarajevo et ses 13 000 victimes en quatre ans semble presque dérisoire au regard de l'absolue catastrophe en cours et dont presque personne ne parle. Cela est d'autant plus tragique qu'une des

causes majeures de cette hémorragie massive est cette culture victimaire. Les gouvernants se croient ainsi permis de ne rien faire et d'accuser le monde entier sans jamais reconnaître leur propre responsabilité. Les jeunes, les éduqués et tous ceux qui le peuvent en ont donc pris leur parti et se ruent vers la sortie. C'est une position vétero-testamentaire dans son irrédentisme et son obsession de vengeance. S'il est un message utile dans le Nouveau Testament, c'est bien celui qui consiste à rompre les cycles de violence auto reproducteurs en discréditant une fois pour toute la violence sacrificielle et en insistant sur la notion de pardon. Il est, je crois, presque impossible de vraiment pardonner lorsque l'offense est considérable à un être de chair et de sang. Aurait-il dit: «Je vous pardonne car vous ne savez pas ce que vous faites», Jésus se serait exprimé en Dieu et non en homme et n'aurait pu servir de modèle pour personne. Qu'il demande à une autorité supérieure de pardonner à ses bourreaux à sa place indique bien que le geste est peut-être moralement impossible, tout en étant pratiquement nécessaire. Les Bosniens ne pourront jamais vraiment pardonner aux Serbes pour les horreurs commises lors du siège. Les Serbes ne pourront jamais pardonner aux Croates pour 1941, les Croates ne pourront jamais pardonner aux Serbes pour 1991, et ainsi de suite. En se limitant toutefois à cette impossibilité morale sans en reconnaître l'impérieuse nécessité pratique, ces peuples se condamnent à revivre en boucle, comme dans un cauchemar, leurs supplices passés sans aucun espoir d'oubli qui est une condition essentielle de leur avenir.

David Laufer

«La communauté internationale, c'est le nous de majesté qu'emploie le monde anglo-saxon pour parler de lui et de ses vassaux.

Alain de Benoist,
Éléments n° 198

Footnote 1: <https://www.youtube.com/@notabemovies> (2,18 millions d'abonnés au 9 janvier)

Footnote 2: <https://www.youtube.com/@Herodotcom> (95'000 abonnés au 9 janvier)

Footnote 3: <https://www.youtube.com/channel/UCCGRtSqLfljpX9mzCYDsQIg> (488'000 abonnés au 9 janvier)

Footnote 4: Tremblais Anne/Françpain Paul, *Parlez-vous le même? Une contre-culture numérique de droite*, Editions de la Nouvelle librairie, Paris 2021, p. 70 ad «Meme, n.m.».

Footnote 5: Il s'agit de la représentation ultrapixelisée d'une paire de lunettes de soleil. Issue du monde des clips de rap, elles sont ajoutées au ralenti sur le visage d'une personne venant d'asséner un propos aussi définitif que stupéfiant pour ses destinataires.

Footnote 6: Corbin Alain, *Le village des cannibales*, Flammarion – Champs Histoire, Paris 2016.

Footnote 7: Kaplan Alice, *Intelligence avec l'ennemi, le procès Brasillach*, Folio Gallimard, Paris 2001.

La Fondation Beyeler fête ses vingt-cinq ans

Loin des rives du Léman, encore sur le territoire de Bâle-Ville, mais à un jet de pierre de la frontière allemande, qui ne connaît la Fondation Beyeler? Ceux qui s'en vanteraient n'aiment sans doute pas l'art. Il s'agit du musée d'art le plus visité de Suisse. Il est certes derrière le château de Chillon, musée historique, mais loin devant ses concurrents directs. Cela fait vingt-cinq ans qu'Ernst Beyeler, marchand d'art à succès, s'étant fait tout seul, multimillionnaire et sans héritiers, a inauguré un musée portant son nom et construit par Renzo Piano. Un quart de siècle déjà. Entre-temps ont eu lieu des dizaines d'expositions de niveau international, la disparition du fondateur en 2010, et le lancement d'un projet pharaonique qui va ajouter au site deux bâtiments, dont un auditorium, et doubler la surface d'exposition ainsi que celle du parc. Peter Zumthor en est le maître d'œuvre et les travaux ont commencé.

Le parti pris de la Fondation pour célébrer ce brillant quart de siècle est une exposition des collections de manière étendue avec deux invités «surprise». Même si celles-ci ne comptent que

400 numéros environ, c'est encore trop pour tout montrer. Il y a donc un choix tout de même, mais le panorama est vaste et l'accent mis sur le dialogue. Car c'est ainsi qu'on rend le mieux hommage au fondateur, en étant subjectif, voire capricieux, et en s'émerveillant des correspondances qui s'établissent entre des œuvres. La collection Beyeler résulte de choix très précis, on ne trouvera par exemple presque aucun surréaliste (exception Max Ernst, Miró) et aucun réaliste non plus d'ailleurs. Mais on y trouve de la naïveté avec Rousseau, de l'impressionnisme basculant dans l'abstrait (Monet), beaucoup d'abstractions plus ou moins gestuelles (Rothko), du Pop Art (Warhol, Lichtenstein) et des figures humaines distordues en pleine crise existentielle (Picasso, Giacometti, Bacon). Le grand bouleversement perceptible depuis 2010 dans la politique d'achat est un accent très contemporain et une plus grande place faite aux artistes femmes. Tout cela se ressent dans l'accrochage actuel avec de belles découvertes.

Qu'en est-il des deux invités «surprise» Duane Hanson (1925-1996) et Doris Salcedo (*1958)? C'est avec une

belle humilité que la Fondation, qu'on aurait pu croire faroude de ses succès, a voulu montrer un art qui fasse réfléchir et qui nous sorte de notre confort tout en émouvant. Doris Salcedo propose une installation majestueuse et poétique qui nous parle des flux migratoires et des trop nombreuses victimes qu'ils engendrent. N'en révélons pas plus: il y a de l'eau, des pierres recomposées et un procédé technique fascinant. Duane Hanson, le second invité – c'est toute la capricieuse ironie – n'a jamais été collectionné par Beyeler, ce n'était pas son goût, il faisait des sculptures hyper-réalistes! Une douzaine d'entre elles est invitée à dialoguer avec les collections. On a ainsi un laveur de carreaux, un livreur, un peintre en bâtiment, un jardinier sur sa tondeuse... En effet, l'artiste a pris un soin tout particulier à illustrer des types, et non des individus, qui représentent souvent les strates les plus humbles de la société. Et la Fondation Beyeler d'affirmer par-là que son succès aussi est dû à tous ces «invisibles», ces travailleurs de l'ombre, de la gardienne de salle au technicien de surface! La présentation du Duane Hanson, à travers aussi des dialogues souvent pleins

d'humour, est une manière de leur rendre hommage. Chapeau.

Notre satisfaction de Vaudois dans tout cela? Cette *success story* quasi hollywoodienne n'aurait peut-être pas été possible sans un expatrié vaudois, Jean Planque, qui fut l'acheteur, le dénicheur, l'œil, sur le second marché parisien, mais aussi jusque dans les ateliers d'artistes pour le compte d'Ernst Beyeler durant une quinzaine d'années. Certes, il faut relativiser, tout ne lui est pas dû, de loin, mais l'histoire est belle. Relisez «L'œil de Planque» de Béatrice Delapraz (Cheneau-de-Bourg, 2001) et mon passage préféré:

– *Planque, c'est trop cher, vous savez bien que c'est trop cher.*

– *Beyeler, c'est pas trop cher, je vous dis que c'est pas trop cher, c'est le tableau qu'il faut avoir. Prenez-le Beyeler. Ne le laissez pas!*

C'est charmant de se dire qu'à coup de gentilles disputes comme celles-ci s'est construite une partie de cette collection merveilleuse. Bon anniversaire à l'institution qui la recueille!

Yves Guignard

Un vernissage chez les francs-maçons

C'est un euphémisme de dire que la franc-maçonnerie intrigue. Organisation ancienne, elle entretient une image sectaire et occulte. Lorsque l'on réfléchit à son influence idéologique, on pense inmanquablement à la triste Révolution, au régime démocratique et à sa devise «Liberté! Egalité! Fraternité!» – sans oublier, chez nous, l'ombre du parti radical.

Le vernissage du tome 130 de la Revue historique vaudoise (RHV) s'est tenu le 3 décembre dernier dans les locaux de la loge Espérance et Cordialité, discrètement installée non loin du siège de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud. Paru sous la direction de Mme Sylviane Klein, présidente sortante de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, ce volume est principalement consacré à l'histoire en clair-obscur de la franc-maçonnerie vaudoise.

Après un accueil amical dans les locaux de la loge lausannoise, Mme Klein a commencé par présenter le contenu de la RHV 2022. Devant une centaine de personnes – profanes et initiés mêlés –, le vernissage s'est poursuivi par une conférence de M. Olivier Meuwly évoquant la figure du radical Paul Maillefer¹, personnage au parcours caractéristique. Ce dernier a en effet été à la fois cofondateur, en 1893, de la RHV, syndic de Lausanne, quasi-conseiller fédéral, et bien entendu franc-maçon. Après un moment de discussion avec

le public, la rencontre s'est achevée par une agape et des visites commentées des deux temples, répartis sur deux étages.

On doit au rédacteur en chef David Auberson un volume intéressant, contenant une douzaine de contributions centrées sur la franc-maçonnerie, ainsi qu'un article hors dossier, une rubrique nécrologique et les habituels comptes rendus d'une vingtaine d'ouvrages historiques parus entre 2020 et 2022.

Concernant les sujets traités, le dossier thématique commence par une présentation générale de la maçonnerie vaudoise, insérée dans le contexte helvétique et européen des trois derniers siècles. Quelques coups de projecteur sont également faits sur des organisations particulières, comme l'ancienne loge Espérance et Cordialité qui accueillait le vernissage. Sont aussi discutés sans fard les problèmes historiographiques posés par l'étude d'une société secrète ou prétendument discrète, notamment la question de l'accès aux archives des loges, généralement en mains privées.

Les liens, importants et sensibles, entre maçonnerie et politique sont également abordés, avec un article panoramique d'Olivier Meuwly, pendant de sa présentation sur Paul Maillefer, ou encore des articles spécifiques évoquant entre autres l'initiative anti-maçonnique du colonel Arthur Fonjallaz de 1937² ou la place, proportionnellement réduite, des femmes dans les loges, parfois féminines ou mixtes. Enfin, l'ouvrage, bien illustré, n'oublie pas de traiter de l'architecture et de la symbolique troublante des temples maçonniques.

Signalons que l'article hors dossier, consacré à la secte des Ames intérieures, s'insère cependant parfaitement dans le volume. En effet, la contribution fouillée sur laquelle M. Adrien Bastian a planché aborde un autre aspect de l'ésotérisme vaudois des XVIII^e et XIX^e siècles, complémentaire à celui de la maçonnerie,

mais davantage confidentiel. Geste de transparence indispensable, on trouve en fin d'ouvrage, aux côtés de l'index, une liste des auteurs qui indique explicitement lesquels sont initiés.

Rappelons tout de même que la doctrine maçonnique pose en soi problème. Alphonse Morel démontrait³ qu'en plus de ses vices secondaires – «le fameux secret et la courte échelle», soit l'absence de transparence et le copinage – le danger principal posé par la maçonnerie reste l'esprit général de sa doctrine: «Libéralisme religieux et politique, tolérance envers les ennemis de la patrie pourvus des mêmes droits que ses défenseurs, décadence de l'intelligence qui ne croit plus aux vérités, affaiblissement du caractère qui n'est plus nourri par les sentiments qu'engendrent les fortes convictions, tout cet amollissement de la société, des doctrines et des personnes est l'œuvre de l'esprit maçonnique. Car tout spiritualisme n'est pas divin.» Ce relati-

visme antichrétien et ésotérique est toujours contestable.

Cette précision faite, nous recommandons cependant l'acquisition de cette captivante étude à toutes les personnes intéressées par l'histoire religieuse et politique de notre pays⁴ et pouvons affirmer qu'il contribuera bien à faire passer – comme le souhaite son titre – la maçonnerie vaudoise «de l'ombre à la lumière».

Lionel Hort

¹ Voir l'entrée de Patrick de Leonardi: «Maillefer, Paul», in: *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*. En ligne: <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/004336/2009-12-03/>

² Voir l'article d'Alphonse Morel dans *La Nation* n° 83 de novembre 1937.

³ Voir encore *La Nation* n° 83, p. 2.

⁴ L'ouvrage et sa table des matières peuvent être consultés et commandés à cette adresse: <https://svha-vaud.ch/rhv-2022/>

Amahl et les visiteurs du soir

C'est l'histoire d'un petit berger boiteux et contemplatif. Parce qu'il a vu une étrange étoile traverser le ciel, il tarde à obéir à sa mère qui le somme de rentrer dans leur misérable masure. Résigné, il finit par accepter d'aller dormir. Peu après, on frappe à la porte: ce sont les trois Rois Mages. Fatigués par leur longue route, ils demandent l'hospitalité...

Ainsi débute le premier opéra créé expressément pour la télévision. Nous sommes en Amérique en 1951. Le livret et la musique sont signés Gian Carlo Menotti. Il a tiré son inspiration de *L'adoration des mages* de Jérôme Bosch, tableau conservé au musée de Philadelphie.

Le succès de cet étonnant chef-d'œuvre de moins d'une heure ne s'est jamais dissipé (il a été donné à l'Opéra

de Lausanne en décembre 2017). On en trouve aisément plusieurs représentations filmées sur YouTube, la plupart satisfaisantes; mais aucune n'égale en émotion la première, qui est un enchantement de bout en bout. L'équipe réunie autour de Thomas Schippers est excellente, dominée par la bouleversante prestation de Chet Allen, soprano garçon de douze ans. Hélas la qualité d'une image septuagénaire non restaurée est de nature à faire reculer les indécis. Dans ce cas, portez votre choix sur la version audio parue en CD chez Naxos, au son admirablement remastérisé.

Ce divertissement tout public, plein de fraîcheur, est taillé sur mesure pour agrémenter le temps de l'Épiphanie.

J.-B. R.

LA NATION

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Les églises se vident

Les églises se vident. Tout le monde le dit et les statistiques le confirment¹. Cette reculade chiffrée accable les autorités de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud. Elles en viennent à penser que l'Eglise n'est plus adéquate, que ses structures sont dépassées, ses méthodes inefficaces et son discours incompréhensible pour les nouvelles générations. Culpabilisées par un sentiment d'échec, elles multiplient leurs efforts pour prendre pied dans la modernité, dans l'espoir de se faire entendre par l'ensemble de la population. Ce souci missionnaire est des plus légitimes. Il appelle toutefois quelques remarques.

La déchristianisation n'est que très partiellement de la faute de l'Eglise. Il s'agit d'un grand mouvement de civilisation (ou plutôt de barbarie), difficile à définir de l'intérieur, impossible à maîtriser, et qui touche, chacune à sa manière, toutes les confessions. C'est une évolution générale dont nous devons affronter les retombées locales, non un problème local et provisoire qu'il nous appartiendrait de résoudre dans les délais les plus brefs.

Les églises se vident, la formule est devenue rituelle, pour ne pas dire dogmatique². Il n'empêche que beaucoup de paroisses continuent de vivre et de se renouveler. Les autorités de

l'Eglise doivent tous leurs soins à ces fidèles ordinaires qui animent leur paroisse et participent à ses activités culturelles et sociales. Elles ne doivent pas considérer ces paroisses comme une masse de manœuvre à leur libre disposition, mais comme les principaux lieux de vie de la foi, comme les bases opérationnelles, permanentes et fiables, des actions de l'Eglise, notamment en ce qui concerne la mission intérieure.

Dans ses efforts pour se rapprocher de la société, l'Eglise est toujours tentée de recourir aux langages qui l'Eglise n'est pas une catégorie démographique. le plus de succès: le langage quantitatif de la science et de la technique, le langage laïque et désacralisant des «valeurs républicaines», le langage égalitaire et individualiste des droits de l'homme, le langage immanentiste du paganisme écologique, le langage ésotérique des mouvances new age, sans parler du langage de la galaxie Disney, dégouttant de sentimentalité. Ces langages ne sont pas neutres. Certains sont sectoriels, et donc réducteurs, d'autres expriment une idéologie, ou des croyances religieuses extérieures au christianisme. On n'y recourt pas sans prendre le risque de vider ou de dévoyer le message chrétien.

Et c'est encore plus vainement que l'Eglise recourrait au langage de la com', axé sur la mode et l'émotion, tout en superficie, lisse au point que l'intelligence n'y trouve rien à quoi s'accrocher.

Pour certains, la modernité devient la pierre de touche de la vérité. Lors du débat du Synode concernant la cérémonie religieuse pour le mariage des couples homosexuels, une très jeune dame déclara que *les jeunes ne voyaient pas où était le problème*. Son intervention faisait implicitement prévaloir l'avis ignorant et désinvolte de quelques jeunes contre deux mille ans d'interprétations unanimement contraires: la jeunesse, porteuse d'avenir, parlait, l'Eglise, sous peine d'inexistence, ne pouvait que se plier.

Mais une Eglise qui ne fait que répéter platement, et avec retard, ce que tout le monde dit, a-t-elle encore sa raison d'être?

Le message traditionnel de l'Eglise n'est plus en phase avec le monde. Bon. L'a-t-il jamais été? La disjonction n'est-elle pas inévitable? Dans le monde, mais pas du monde, l'Eglise est naturellement de biais par rapport au monde. Cette disposition inconfortable est une originalité de la re-

ligion chrétienne. Elle nous tient en éveil. Elle nous dit quelque chose de notre relation avec la vérité.

L'Eglise n'est pas d'abord une catégorie démographique. Cessons de nous persécuter nous-mêmes avec des considérations statistiques secondaires! Si les cinq cents lieux de culte de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud étaient pleins tous les dimanches, cela ne représenterait encore qu'une petite minorité de la population.

Qu'est-ce qui fait qu'une église est «pleine»? *Une seule âme, quel auditoire immense!* disait Lacordaire, le grand prédicateur dominicain, que le pasteur Chavannes aimait citer. Pensons encore que la prière d'intercession de quelques-uns porte bien au-delà des murs du bâtiment qui les abrite. Et s'il se trouve dix justes dans une église, n'est-elle pas pleine à ras bord? Et quand seulement deux ou trois sont réunis en Son nom, le Christ n'est-il pas présent au milieu d'eux? Il remplit l'église, et l'église ne se vide pas.

Olivier Delacrétaz

¹ Notons qu'elles se vident depuis plus de cinquante ans et qu'elles ne sont toujours pas vides. Elles devaient être incroyablement pleines, à l'époque!

² J'ai entendu prêcher sur le thème devant une église comble!

Ah! La voiture...

Notre écho *Un «contrat» bancal*, paru dans *La Nation* n° 2216, nous a valu une réponse de M. Benoît Gaillard:

En usant notamment d'une comparaison féline qui, je l'admets, m'a tiré un sourire, un membre de la rédaction de La Nation revenait brièvement dans votre dernier numéro sur un texte d'opinion que j'ai donné à 24 heures il y a quelques semaines. De toute évidence, il ne soutenait pas mon point de vue.

Il me semble utile, ici, de répondre sur deux plans. D'abord, très concrètement: la nouvelle répartition de l'espace public urbain que j'appelle de mes vœux ne contiendra en effet pas beaucoup de mesures en faveur de la voiture individuelle, car celle-ci part d'une telle position de force qu'on voit mal quels avantages nouveaux lui octroyer. Il faudrait méconnaître crassement l'histoire pour nier que la deuxième partie du XX^e siècle a été consacrée à adapter les villes à l'automobile. Il y a à partir de là deux points de vue: celui qui estime que la situation qui en découle, et qui était celle des principales agglomérations vaudoises au début de ce siècle, mérite d'être mise en perspective et corrigée pour redonner aux rues et aux places d'autres fonctions que d'être des routes et des parkings; celui qui au contraire considère que la voiture personnelle partout et tout le temps, c'est le summum de l'avancement humain, qu'importent les bouchons, les accidents, la pollution, le bruit. Que La Nation croie devoir se ranger derrière le progressisme simplet et technophile, derrière l'adhésion naïve au produit le plus typique du consumérisme des Trente glorieuses que traduit la seconde position ne laisse de me surprendre.

Car enfin, deuxièmement, il est utile d'analyser sérieusement les effets de l'au-

tomobile sur la vie sociale et culturelle. La voiture a ouvert de nouveaux horizons à de nombreuses couches de la population, démocratisant et accélérant les déplacements. Rien que cette amélioration n'est déjà pas sans ambiguïté du point de vue du développement de la société, mais je laisse ici cette question ouverte car elle dépasserait de loin le cadre de la présente réplique. Ce qui est à mon avis plus univoque, c'est la catastrophe que constitue l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pensé uniquement sous l'angle de la compatibilité avec l'automobile. Il faut d'ailleurs rappeler qu'en Suisse comme ailleurs, la voiture a d'abord dû être imposée par des milieux économiques puissants à des populations qui ne voyaient pas pourquoi leurs lieux de rencontre, de déambulation et de déplacement à pied ou à cheval devaient devenir l'endroit d'une circulation rapide et dangereuse. Il n'y a même pas cent ans que les voitures ont le droit de circuler dans le canton des Grisons. Pourquoi les défenseurs d'une idée ambitieuse de la communauté, de son unité et de la primauté de certains devoirs et liens collectifs sur la liberté individuelle ne se posent-ils pas la question de savoir comment on a pu, au nom de la bagnole, au pire détruire et au mieux rendre impropre à toute émotion esthétique ou à tout échange humain tant les centres historiques de nos villages vaudois que les places et rues de nos villes? Pourquoi ne s'interrogent-ils pas sur le modèle de relations entre membres de la même communauté que créé et promeut l'automobile? Ces questions appellent des réponses nuancées, certes, mais se les poser sérieusement permettrait d'éviter les oppositions faciles. Choisi ou inconscient, l'aveuglement qu'elle manifeste sur ce sujet n'honore pas La Nation.

Benoît Gaillard

Saisissant l'occasion d'une pichenette que nous lui lançons, M. Gaillard développe un réquisitoire contre la civilisation de l'automobile. Nous n'allons pas ici présenter une réflexion d'ensemble sur le sujet, mais nous limiter à trois remarques.

La première est que, si notre contradicteur nous décrit comme des «pro-bagnole» simplets, technophiles et aveugles, c'est qu'il a bien mal lu notre petit texte; celui-ci se bornait à relever que l'initiateur d'un *nouveau contrat social urbain* était en réalité bien partial; on n'y trouve pas un mot célébrant la voiture. En fait d'aveuglement...

La seconde est que, dans sa philippique, M. Gaillard confirme sa

condamnation fondamentale de la place que l'automobile a prise dans notre société, avec de rares et maigres nuances.

Enfin, nous sommes sensibles à la plupart des critiques de M. Gaillard envers la présence parfois gênante de la voiture; mais nous en voyons aussi les grands avantages et, surtout, nous pensons qu'il ne faut pas diaboliser un moyen de locomotion qui existe bel et bien, et dont il faut admettre la place dans nos vies. Même en ville. Selon un «nouveau contrat de mobilité urbaine», si l'on veut, mais dont le pouvoir rose-vert admette qu'il ne soit pas léonin.

J.-F. C.

« De nos jours, [Davel] se prête à la tentation ambiante de revisiter l'Histoire: une demande de réhabilitation lancée par un ancien député vert est pendante au Grand Conseil. Même si l'entreprise ne semble guère avoir de chances d'aboutir, il faut en souligner l'incongruité et en faire, si elle échoue bel et bien, un exemple pour bon nombre d'autres situations similaires où l'on cherche à relire le passé avec les lunettes d'aujourd'hui.

Cette manière de dire, en substance, que l'évolution – heureuse! – de notre société démocratique cristalliserait une sorte de bien absolu face à des passés forcément mauvais et ignares relève d'un manichéisme au mieux naïf, au pire aveugle. [...] Sans compter que, d'un point de vue strictement juridique, laisser la justice du XXI^e siècle faire la leçon à ses ancêtres revient, pour faire court, à remettre en cause la légitimité de toutes les institutions antérieures.

Enfin, si l'on rouvrait le dossier Davel, que ferait-on en 2023 de son acte de désobéissance civile tricentenaire? L'acquitter post mortem ne reviendrait-il pas à dire, aujourd'hui, que sous le couvert de l'intime conviction pour une juste cause, tous les actes sont permis? On voit déjà les activistes de tous bords se frotter les mains...

Grégoire Nappey,
Le Temps, 3 janvier 2023

Imposition des couples mariés

Pour les couples mariés, le fisc fédéral additionne les revenus des deux conjoints sans appliquer de barème spécifique. Ainsi deux époux gagnant l'un CHF 60 000 et l'autre CHF 40 000 paieront ensemble CHF 1 968 d'impôt fédéral direct. Si ces deux personnes étaient célibataires, la première paierait CHF 724 et la seconde CHF 205, soit moins de la moitié du couple marié.

Pour les impôts cantonal et communal sur le revenu, le fisc vaudois applique le système du splitting. Les revenus du ménage sont additionnés, mais le taux déterminant est divisé par 1,8 pour les couples sans enfant (plus 0,5 par enfant). Dans notre exemple, les célibataires paieraient¹ CHF 10 330, respectivement CHF 5 989, alors que le couple marié sera imposé sur CHF 100 000, mais au taux de 55 500, soit un impôt total de CHF 16 719, soit une différence de 2,4%. Si notre couple a deux enfants, il paiera sur ses revenus de CHF 100 000, mais à un taux correspondant au barème pour CHF 35 780 (soit 100 000 divisé par 2,8), soit un impôt de CHF 14 409.

Depuis 1984, le Tribunal fédéral a jugé inconstitutionnelle la discrimination fiscale que subissent les couples mariés pour l'impôt fédéral direct.² Depuis près de 40 ans, l'imposition des couples mariés est un serpent de mer de la politique fédérale. Une étape marquante en est l'échec serré (50,8%) de l'initiative «pour le couple et la famille» le 28 février 2016 qui demandait une imposition commune non discriminatoire,³ puis l'annulation du vote par la Haute Cour le 10 avril 2019.⁴ Depuis, tous les partis y vont de leur proposition. Le PLR a déposé une initiative «Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)» et Le Centre vient de lancer une initiative «Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour en finir avec la discrimination du mariage!».

Le Conseil fédéral a ainsi décidé (enfin) de sortir du bois et de mettre en consultation un projet législatif jusqu'en mars prochain.⁵ Le gouvernement fait le choix de l'imposition individuelle de chaque personne domiciliée en Suisse,

quel que soit son état civil. Les conjoints seraient donc imposés, chacun, sur les éléments de revenus qui lui reviennent au sens du droit civil, sans égard aux moyens de l'autre époux. Le Conseil fédéral propose une variante avec un allègement pour les couples dont l'un des membres ne gagne pas ou peu (jusqu'à 14 500 de revenus déterminants déduits de la déclaration de l'autre conjoint, si l'un ne gagne rien).

Imposer individuellement les membres d'une famille est faux, tant d'un point de vue sociétal que fiscal.

Famille ou individus?

Une famille n'est pas une somme d'individus vivant côte à côte, mais une communauté au sein de laquelle les membres doivent s'entraider selon leurs capacités dans l'intérêt familial. Ainsi, un parent peut être amené à renoncer à une promotion professionnelle alléchante qui mettrait en péril l'équilibre familial par un déménagement lointain, un autre décidera de diminuer son activité rémunérée pour se consacrer à l'éducation des enfants, ou choisira un emploi mieux rétribué pour leur assurer une meilleure subsistance.

L'article 163 du Code civil consacre la famille comme communauté économique: «Les époux contribuent, chacun selon ses facultés, à l'entretien convenable de la famille.» L'époux dont les revenus ou la fortune excèdent les moyens de l'autre participe en proportion aux besoins du couple et de la famille. Cela signifie, dans notre exemple, que l'un des conjoints devra contribuer à 60% des charges du couple et l'autre à 40%.

Naturellement, la famille n'est pas uniquement une communauté économique, mais une communauté complète qui touche à tous les aspects de l'existence. Il y a mille autres répartitions selon les facultés entre ses membres: un conjoint s'occupera de la cuisine, l'autre du jardinage, l'un des devoirs de français, l'autre d'histoire, un enfant débarrassera la table, quand l'autre nettoiera la voiture; et lorsqu'un des membres de la famille sera incapable d'accomplir ses tâches, les autres y pourvoiront solidairement.

L'Etat n'a pas à s'immiscer dans les rapports familiaux, sous réserve de cas dysfonctionnels. Sa prétention à taxer séparément les différents membres d'une famille est illégitime.

Différence de capacité fiscale

L'article 127, alinéa 2, de la Constitution fédérale, comme l'article 167, alinéa 2, de la Constitution vaudoise, prévoient que les impôts doivent respecter trois principes fondamentaux: l'universalité, l'égalité de traitement et la capacité économique. Ce dernier axiome veut que la charge fiscale soit adaptée aux possibilités financières du contribuable. Ainsi, le contribuable aisé doit payer plus d'impôt que celui qui assure à peine ses moyens d'existence. C'est sur ce principe qu'est fondée la progressivité de l'impôt, comme les déductions fiscales.

Or, deux individus avec un revenu égal n'auront pas les mêmes moyens à libre disposition, si l'un est célibataire et l'autre marié. Dans notre exemple, le conjoint gagnant CHF 60 000 devra, entre autres, payer deux tiers du loyer familial et un cinquième des primes maladie de l'autre conjoint, en plus des siennes. Comme célibataire dans une colocation, il n'aurait payé que la moitié du loyer et ses seules primes. Ainsi, la capacité contributive dans ces deux situations n'étant pas égale, l'impôt ne devrait pas l'être. En conséquence, une imposition individuelle qui ne tiendrait pas compte du statut matrimonial ou du moins des charges d'entretien ne respecterait pas la capacité contributive.



Bonne et heureuse année, remplie de futilités

Twitter peut-il nous apporter quelque chose d'intéressant? Lorsque le réseau était entre les mains de ses anciens propriétaires, la réponse était non. Depuis que la société a été rachetée en 2022 par M. Elon Musk – qui réussit ce tour de force exceptionnel d'être antipathique tant aux goûts de la presse bien-pensante qu'à nos propres yeux –, la réponse est toujours non. Même en admettant que les algorithmes de Twitter soient maintenant purgés de

LE COIN DU RONCHON

leurs anciens biais idéologiques, les contenus n'en restent pas moins insipides et futiles. Ils consistent, pour l'essentiel, en d'interminables et stériles échanges de noms d'oiseaux à propos de la guerre en Ukraine, des vaccins anti-covid, du réchauffement climatique, des gilets jaunes, de Donald Trump ou d'Alain Berset. Tout cela n'a aucun intérêt et on n'ose pas imaginer le temps consacré chaque jour par des millions de personnes à la rédaction de ces milliards de répliques inutiles, non argumentées et mal orthographiées, destinées non à informer ou à convaincre, mais seulement à donner à ceux qui les écrivent la vaine et fugace illusion d'exister.

L'imposition individuelle telle qu'elle est proposée par le Conseil fédéral atténue certes la discrimination dans l'imposition des couples mariés, mais ne la résout pas et l'aggrave même pour les couples dont seul un membre a des revenus. Cette solution est donc anticonstitutionnelle et inéquitable.

Olivier Klunge

- ¹ Impôts cantonal et communal à Lausanne.
- ² La république des juges dénoncée par certains milieux politiques a manifestement ses limites lorsqu'elle contrevient aux intérêts fiscaux de la Confédération et des cantons. Cf notre article dans *La Nation*, n° 1851 - 05.12.2008.
- ³ Cf nos articles dans *La Nation*, n° 2036 - 26.01.2016 et n° 2046 - 16.06.2016.
- ⁴ ATF 145 I 207.
- ⁵ Communiqué du DFF du 2 décembre 2022.

Notre réponse à Berne

La consultation fédérale court jusqu'au mois de mars. La Ligue vaudoise y a déjà répondu et préconise l'abandon le plus rapide possible de la réforme. Elle attend des cantons une mobilisation forte pour la défense de leur souveraineté. Nous soutiendrons toute démarche propre à faire obstacle à cette centralisation aussi profonde que coûteuse.

Notre réponse est consultable à l'adresse: www.ligue-vaudoise.ch/actualites/592

Réd.

La sécurité à n'importe quel prix

L'automobile est un symbole de liberté. En musique, au cinéma, en bande dessinée, on n'en trouve que rarement une autre image. Et cette image subsiste, bien que nos autoroutes soient congestionnées du lever du jour au milieu de la nuit. L'obtention du permis à dix-huit ans, surtout lorsqu'on a le bonheur de ne pas habiter Lausanne, c'est l'envol. Les *road trips* indolents, un lieu à soi, la liberté de fumer, de chanter à tue-tête, d'aller à sa guise à tel giron ou à tel musée, de rendre visite à cette étudiante tesinoise rencontrée l'été précédent.

Si cette image inspire déjà une certaine nostalgie à la plupart de nos lecteurs, elle risque bien de ne jamais se réaliser pour les jeunes en passe d'atteindre la majorité. En effet, depuis juillet, les voitures neuves doivent être équipées d'une «boîte noire», qui enregistre les caractéristiques de conduite pour qu'elles puissent être utilisées par la police en cas d'accident; il s'agit là du résultat d'un règlement européen que nos autorités ont repris avec le courage

qui les caractérise. Dans la même veine, le Conseil fédéral a mis en consultation l'été dernier une nouvelle vague d'adaptations législatives dictées par l'UE qu'il qualifie de «pionnier mondial». Parmi ces innovations, on trouve l'obligation pour les voitures neuves dès l'été prochain de surveiller en permanence l'état d'éveil du conducteur, d'être prêtes à recevoir un éthylomètre anti-démarrage, ou encore d'agir sur la pédale d'accélérateur (!) afin d'alerter le conducteur de son excès de vitesse. La Feuille ajoute dans un article de juillet que «à l'avenir, le système pourrait même intervenir en amont et vous empêcher de dépasser la vitesse maximale»¹. Face à ces nouvelles voitures électriques, automatisées et capitonées, peut-être les jeunes de demain s'arracheront-ils l'auto de grand-papa, ses panes, sa rouille, sa consommation d'huile, sa liberté.

Benoît de Mestral

¹ *24 heures*, article en ligne d'Arthur Grosjean du 10 juillet 2022.